

Le 11 DEC. 2020

Bureau du courrier

2020_091



**DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET :

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONVENTION
D'INSTALLATION DE
LA FIBRE OPTIQUE

Séance du 1^{er} décembre 2020

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 20

Le 1^{er} décembre deux mille vingt à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BOUNOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi
de la convocation
le 13/11/2020

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Etaient excusés :

Messieurs : **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Date de l'affichage
du PV:

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **PEYRE Jean-Philippe**, payeur départemental.

Monsieur SAINT LEGER Francis, Président de la CC Randon Margeride, donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

CONVENTION D'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE

Le Président expose à l'assemblée :

L'opérateur Orange est en charge du déploiement du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH).

Dans ce cadre, Orange propose, au travers une convention, le raccordement gratuit du bâtiment à son réseau FTTH afin que le Centre de Gestion bénéficie de services de communications électroniques à très haut débit proposés par le fournisseur d'accès internet de leur choix.

Le Centre de Gestion est actuellement raccordé au réseau public par une installation cuivrée. L'opérateur Orange remplace gratuitement cette installation pour un réseau fibré permettant une modernisation des installations plus fiables et plus performantes.

Il est proposé :

D'AUTORISER le Président à signer la convention avec l'opérateur Orange pour le raccordement à la fibre optique.

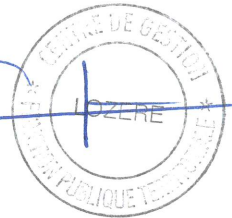
Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le Président à signer la convention avec l'opérateur Orange pour le raccordement à la fibre optique.

Pour extrait conforme,
Mende, le 1^{er} décembre 2020

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

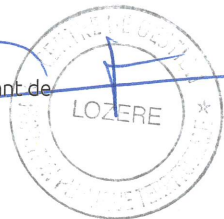
Délibération certifiée

Exécutoire le,

Transmis au représentant de

l'Etat le

Publié le :



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 11 DEC. 2020

Bureau du courrier